

Bruxelles, le 12 juin 2026
(OR. en)

10536/26

CCG 24

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	9382/1/26 ADD 1; 9382/1/26 ADD 1 COR 1
Objet:	Conclusions du Conseil sur les crédits à l'exportation

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur les crédits à l'exportation, approuvées par le Conseil "Affaires économiques et financières" lors de sa 4181^e session, qui s'est tenue le 12 juin 2026.

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

1. Message général

- a. **INSISTE** sur le rôle déterminant que jouent les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public dans la réalisation des objectifs stratégiques de l'Union européenne, notamment la compétitivité industrielle, les transitions écologique et numérique, la résilience, la sécurité de l'approvisionnement en matières premières critiques et l'accélération des technologies stratégiques; **SE DÉCLARE CONSCIENT** de l'importance que revêtent les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public pour faire avancer notre programme en matière de commerce et de partenariats internationaux¹ et permettre aux entreprises de l'UE d'entrer en concurrence pour des contrats et des projets à l'échelle internationale, de favoriser l'innovation, et d'assurer l'emploi et la croissance au sein de tous les États membres;
- b. **MET L'ACCENT** sur le fait que l'évolution rapide de l'économie mondiale et du paysage géopolitique appelle la mise en œuvre par l'UE de mesures fortes, rapides et coordonnées afin d'atteindre ces objectifs stratégiques, en renforçant le système de financement public des exportations au sein de l'UE ainsi que les cadres multilatéraux régissant les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public;
- c. **RÉAFFIRME** qu'il importe de préserver un système multilatéral fondé sur des règles afin que le commerce et la concurrence soient justes et équitables pour les entreprises de l'UE sur les marchés internationaux;

¹ Engagement de Séville, quatrième conférence internationale sur le financement du développement, 2025, qui "*préconise une plus grande coopération et une plus grande convergences entre les organismes de crédit à l'exportation, les banques multilatérales de développement et les autres acteurs financiers de sorte que l'efficacité et l'impact des capitaux publics soient améliorés, compte tenu en particulier de la multiplication des contraintes financières.*"

- d. SOULIGNE que l'UE devrait jouer un rôle moteur dans l'adaptation de l'arrangement de l'OCDE sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public (ci-après dénommé "arrangement de l'OCDE") aux réalités économiques actuelles afin de garantir la pertinence de l'arrangement, d'assurer des conditions de concurrence équitables pour les exportateurs de l'UE et d'améliorer la compétitivité vis-à-vis des non-participants à l'arrangement de l'OCDE;
- e. PREND NOTE des travaux entamés par la Commission et les États membres pour renforcer le rôle du financement public des exportations au sein de l'architecture financière de l'UE, et SE FÉLICITE des discussions et des résultats de la 2^e conférence de haut niveau sur le renforcement de la coordination des instruments financiers externes, qui s'est tenue le 1^{er} octobre 2025;
- f. APPELLE à la mise en œuvre de mesures décisives pour renforcer les mécanismes de soutien au niveau de l'UE et la collaboration au sein de l'UE, avec les institutions des États membres qui sont chargées du financement public des exportations et entre elles, afin de soutenir efficacement la compétitivité des entreprises de l'UE à l'étranger et de protéger les intérêts stratégiques de l'UE;

2. Compétitivité de l'UE

- a. SOULIGNE qu'une interaction et une coordination efficaces et réciproques entre les instruments financiers au sein de l'UE sont essentielles pour renforcer les intérêts stratégiques et géoéconomiques de l'UE, ainsi que sa compétitivité;
- b. SE FÉLICITE que les États membres se soient déclarés résolus à poursuivre leurs efforts pour intensifier la coopération entre les institutions au niveau national qui est de nature à apporter une valeur ajoutée aux entreprises de l'UE;
- c. ENCOURAGE l'UE à recourir à des modes de collaboration rapides et flexibles avec les organismes de crédit à l'exportation (OCE) de l'UE afin de répondre aux besoins du marché;

- d. SE DÉCLARE CONSCIENT des possibilités qu'offrent les OCE de l'UE, tant pour renforcer la compétitivité de l'UE que pour mobiliser des capitaux privés au service des priorités stratégiques de l'UE, et DEMANDE la mise en place de cadres européens susceptibles de soutenir les OCE de l'UE et d'amplifier leur impact;
- e. SOUTIENT les efforts en vue de nouveaux instruments financiers et de garantie au niveau de l'UE, qui devraient être simples et spécifiquement conçus pour soutenir les OCE de l'Union, garantir à la fois de l'additionnalité et de la complémentarité aux systèmes nationaux existants, et assurer la compatibilité avec la fourniture actuelle d'un financement public des exportations par les OCE;
- f. INVITE la Commission à tenir compte de la contribution du Conseil sur des éléments et principes essentiels se rapportant aux crédits à l'exportation afin d'assurer, lors de la conception de ces instruments, l'additionnalité du soutien au financement public des exportations au niveau de l'UE; ENCOURAGE la poursuite des échanges et de la coopération entre la Commission et le Conseil dans le cadre de ces travaux;
- g. RÉAFFIRME l'engagement des OCE de l'UE de contribuer au développement de la stratégie "Global Gateway" et d'autres politiques de l'UE liées à la compétitivité de l'UE dans le monde, ainsi que le rôle que le financement public des exportations pourrait jouer dans la mise en œuvre de ces politiques en tant que moyen pour préserver le rôle de premier plan de l'UE dans la promotion des partenariats internationaux durables qui apportent des avantages réciproques aux pays partenaires et à l'UE;
- h. PREND NOTE AVEC INTÉRÊT de la plateforme d'investissement "Global Gateway" et du renforcement de la coordination des instruments financiers externes de l'UE; SOUTIENT les efforts déployés pour que les nouvelles initiatives n'empêchent pas le modèle opérationnel des OCE ou la coopération existante entre ceux-ci d'assurer la compétitivité des entreprises de l'UE à l'étranger;

- i. SOULIGNE que le soutien financier que l'UE apporte à la mise en œuvre économique stratégique de la stratégie "Global Gateway" devrait également être mis à la disposition des OCE, étant donné qu'ils jouent un rôle important pour ce qui est de mobiliser la participation du secteur privé de l'UE sur les marchés émergents et dans les économies en développement, conformément aux objectifs de l'action extérieure de l'UE;
- j. INSISTE sur le fait que le soutien financier en faveur de la mise en œuvre d'autres politiques de l'UE liées à la compétitivité et à l'action extérieure devrait également être mis à la disposition des OCE, compte tenu de la nécessité pressante pour le secteur privé de l'UE de se positionner dans un environnement de plus en plus fragmenté et concurrentiel sur les marchés émergents et dans les économies en développement;
- k. INVITE les OCE de l'UE à continuer de renforcer la coopération, et à améliorer la visibilité de leurs activités conjuguées et de la valeur ajoutée apportée à l'architecture financière de l'UE.

3. Conditions de concurrence équitables à l'échelle mondiale

- a. CONVIENT que le paysage financier mondial a sensiblement évolué depuis la mise en œuvre de l'arrangement de l'OCDE, notamment sur les marchés émergents et dans les économies en développement. Si l'importance de la mobilisation du financement du secteur privé est de plus en plus considérée comme un moyen de soutenir le développement économique, les pays qui ne sont pas parties à l'arrangement de l'OCDE (les non-participants) offrent de plus en plus des modalités de financement flexibles et non transparentes, ce qui rend la concurrence difficile du fait d'offres fondées sur des informations incomplètes;

- b. RÉAFFIRME la nécessité pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public de s'inscrire dans un cadre multilatéral afin d'assurer une concurrence loyale pour les exportateurs de l'UE et RAPPELLE que l'OCDE constitue une enceinte permettant de maintenir, de développer et de surveiller les disciplines financières applicables aux crédits à l'exportation énoncées dans l'arrangement de l'OCDE; SALUE les discussions menées au sein de l'OCDE sur la manière de dialoguer avec les non-participants en ce qui concerne les questions de compétitivité et de transparence;
- c. ESTIME que l'arrangement de l'OCDE est de plus en plus remis en question, tant en ce qui concerne la concurrence accrue de la part des non-participants que le maintien de conditions de concurrence équitables entre ses participants;
- d. SOULIGNE qu'il importe d'adapter l'arrangement de l'OCDE afin de préserver sa pertinence, en relevant les défis qui se posent tant au sein de l'arrangement qu'en dehors de celui-ci;
- e. SE DÉCLARE CONSCIENT que, pour faire face à ces défis, l'arrangement doit permettre aux exportateurs de l'UE de concurrencer plus efficacement les non-participants, et qu'il convient d'améliorer la transparence réciproque du soutien public lié au commerce s'inscrivant en dehors du champ d'application de l'arrangement;
- f. INSISTE sur le fait que l'UE devrait jouer un rôle moteur parmi les participants à l'arrangement de l'OCDE dans le cadre des efforts déployés pour que la deuxième phase de la modernisation aboutisse en temps utile, l'objectif étant de relever efficacement ces défis.

4. Transition climatique et écologique

- a. PREND ACTE du rôle que jouent les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public dans la promotion d'échanges et d'investissements durables au profit d'une économie résiliente et neutre pour le climat; SOULIGNE la nécessité pressante d'accélérer les efforts pour atteindre les objectifs environnementaux et climatiques à long terme de l'UE, en prenant conscience du rôle que le financement des exportations, tant public que privé, peut jouer pour faire avancer ce programme; RÉAFFIRME la responsabilité qui est celle des crédits à l'exportation de l'UE bénéficiant d'un soutien public dans le contexte de l'engagement pris au titre de l'accord de Paris consistant à limiter l'élévation de la température mondiale à 1,5°C, ainsi que leur impact à cet égard, insistant dans le même temps sur l'importance d'une coopération internationale plus poussée et soulignant les possibilités et les avantages qui découlent de l'action pour le climat. ENCOURAGE l'UE à continuer de déployer des efforts en vue de réaliser ces objectifs en s'appuyant sur la première phase de la modernisation de l'arrangement de l'OCDE, qui a eu lieu en 2023;
- b. EST CONSCIENT de la nécessité d'adapter en permanence les politiques relatives aux crédits à l'exportation afin de les aligner sur les ambitions climatiques de l'UE, sur les pratiques relatives au financement extérieur, ainsi que sur les capacités commerciales et la compétitivité de l'UE, en tenant compte des données scientifiques et progrès technologiques les plus récents;
- c. SE RÉJOUIT des initiatives prises par les différents OCE de l'UE et de leurs efforts collectifs pour mesurer le soutien aux crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public et l'aligner sur les objectifs climatiques à long terme de l'UE, tels que les engagements visant à mettre fin aux crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public en faveur de projets dans le secteur des énergies fossiles² et à parvenir à la neutralité climatique à l'horizon 2050; ACCUEILLE AVEC SATISFACTION les résultats de la première phase de la modernisation de l'arrangement de l'OCDE, qui permettent aux OCE de mettre en place des mesures incitatives supplémentaires en faveur des projets durables sur le plan environnemental; ENCOURAGE la poursuite des efforts de coopération à cet égard entre les OCE, tant au sein de l'UE qu'en dehors de celle-ci;

² À savoir des projets d'exploration, de production, de transport, de stockage, de raffinage et de distribution du charbon, du pétrole brut, du gaz naturel, et de production d'électricité sans dispositif d'atténuation.

- d. SOUTIENT les efforts déployés par les OCE de l'UE pour supprimer progressivement le soutien en faveur des projets dans le secteur des énergies fossiles, mettre en place des mesures d'incitation en vue de soutenir davantage les projets durables sur le plan environnemental et accroître la transparence afin de surveiller cette transition; S'ENGAGE à contribuer régulièrement au rapport de transparence volontaire sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public accordés pour des transactions dans le secteur de l'énergie, comme cela a été fait en 2025; ENCOURAGE la poursuite des efforts visant à inclure dans l'exercice davantage de participants à l'arrangement de l'OCDE, ainsi que de non-participants;
- e. SOULIGNE que l'UE poursuivra ses efforts visant à réformer les cadres internationaux régissant les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public afin de les aligner sur ses objectifs climatiques et environnementaux;
- f. ENCOURAGE les États membres à soutenir davantage les projets d'exportation durables sur le plan environnemental afin de renforcer la compétitivité de l'offre de l'UE dans ce domaine;

5. Ukraine

- a. PREND ACTE des travaux en cours visant à fournir un financement public des exportations au niveau de l'UE, tant au titre du cadre d'investissement pour l'Ukraine que du projet pilote pour des crédits à l'exportation vers l'Ukraine relevant d'InvestEU mis en œuvre par le Fonds européen d'investissement; NOTE la nécessité d'intégrer les enseignements tirés dans les futurs cadres d'investissement et de soutien;
- b. DEMANDE la poursuite de la participation des OCE afin d'apporter un soutien ferme et sans faille à l'Ukraine, notamment au moyen d'une aide liée au financement public des exportations pour les entreprises européennes comme pour les entreprises ukrainiennes.

6. Résilience et sécurité économique

- a. MET EN ÉVIDENCE le rôle des OCE dans la contribution à la résilience et à la sécurité économique de l'Union par le soutien stable qu'ils apportent aux entreprises de l'Union, grâce à la fourniture d'un financement public des exportations destiné à les aider à se battre sur un pied d'égalité à l'échelle mondiale et au sein des cadres multilatéraux;
- b. EST CONSCIENT du rôle stratégique que le financement public des exportations peut jouer, en tant qu'instrument financier, pour réduire les dépendances en mettant en place des chaînes de valeur de l'UE diversifiées, résilientes et sûres, et SOULIGNE que l'UE et ses États membres doivent déployer un financement public des exportations et mieux en tirer parti afin d'assurer un approvisionnement sûr et durable en matières premières critiques et de jouer un rôle de premier plan dans les technologies stratégiques, conformément à la communication conjointe sur le renforcement de la sécurité économique de l'UE³;
- c. SOULIGNE, en cette période d'instabilité mondiale où le commerce et les dépendances sont utilisés comme des armes, l'importance vitale pour l'UE d'agir de façon unie en ce qui concerne le financement public des exportations afin de soutenir et de renforcer les entreprises de l'UE.

³ Communication conjointe au Parlement européen et au Conseil, Renforcer la sécurité économique de l'UE, JOIN(2025) 977 final, Bruxelles 3.12.2025.